

changement dans le personnel des gérants et rédacteurs en chef d'un journal.

La cour a, en outre, ordonné la suppression du *Gauleur*.

Les bonnes et généreuses idées se multiplient à Dunkerque, et nous savons qu'après les *Variétés Dunkerquoises*, la société du *Centaure* se propose d'organiser un concert à la fin de mai, au bénéfice des familles des naufragés de la *Moscoua* et du *Benoit*.

La présence de ces artistes, dont la renommée est si brillante, est véritablement une heureuse fortune pour les amateurs de musique chorale.

BOULOGNE. — Plusieurs journaux de Londres annoncent ainsi l'envoi qui va être fait en France du char funèbre ayant servi à transporter le corps de l'Empereur Napoléon I^{er} de sa résidence de Longwood à son tombeau dans l'île Sainte-Hélène.

L'offrande d'un canon faite dernièrement à l'Empereur des Français va être suivie de l'envoi à la nation française d'une relique très-intéressante qui était déposée dans le magasin royal de Woolwich : c'est le char funèbre qui a servi à porter le corps de l'exilé impérial de Saint-Hélène à sa tombe.

LYCÉE IMPÉRIAL DE LILLE.

Tableau d'honneur du mois de mars 1858.

Internes.

GRAND COLLÈGE.

1^{re} division. — Drouets, Decharmes, Donzé, Guille, J. Dutilleul.

2^e division. — Broudehoux, Chauvin, Crepin, Dufay, Regnault, Thier.

3^e division. — Bailly, Billet, Lemor, Otten.

MOYEN COLLÈGE.

1^{re} division. — Monpetit, Obin, Wilmans.

2^e division. — L. Lebaigue, Hassebroeck.

3^e division. — Bulteau, Tock.

PETIT COLLÈGE.

1^{re} division. — Chouffe, Deledicque, Duquesnay, Engrand, Leroy, Meunier, N. Mourmant, Réloff, Robin, Brion, Ducrocq, Plateau, Platel.

2^e division. — V. Leclercq, Schneider, A. Spriet, Obin, C. Baggio, A. Deruelle, G. Godfrin, A. Renault.

3^e division. — P. Desrousseaux, F. Violette.

4^e division. — F. Bonzel, H. Bonzel, Brame, H. Caux, Fontaine, E. Loth, Quélin, J. Rost, Stien.

5^e division. — A. Bonzel, G. Bonzel, Herbin.

Externes surveillés.

Beurrier, L. DeFrance, Brochart, Adler, Brédart.

Externes libres.

Mathématiques spéciales. — Derosmes.

Troisième. — L. Lefebvre, Ybert.

Cinquième. — E. Wartel, Cazeneuve.

Sixième. — Dannay, Destombes, Sarrazin.

Septième. — P. Guffroy, Derenty, F. Petitbon, Smet-Jamart.

Commerce. (1^{re} année). — Picavet.

Le professeur, E. PETITBON.

FAITS DIVERS.

— La cour d'assises de la Seine, dans son audience du 10 mai, a examiné une affaire sur laquelle nous appelons l'attention.

Encore une catastrophe des jeux de Bourse, ainsi que le disait M. Lachaud en commençant sa plaidoirie pour l'accusé Bonneville, qui vient témoigner du mal profond dont notre société est travaillée.

L'accusé appartient à une famille des plus honorables. Receveur de l'enregistrement en province, il a prêté aux faits qui lui sont reprochés aujourd'hui, en employant à ses besoins une partie des fonds dont il avait le maniement, qui ont été remboursés, il est vrai, à l'aide de son cautionnement; mais l'administration a dû lui demander sa démission.

Il est entré plus tard chez M. Gourlez de Lamotte, agent de change, et c'est là qu'il a commis les faits dont la justice lui demande compte aujourd'hui.

Son attitude est celle d'un homme accablé par la douleur et le désespoir. Il avoue tout, il pleure... il s'humilie sous l'accusation, comprenant bien que c'est là, pour un homme dans sa position, la meilleure de toutes les défenses.

Les dépositions des témoins établissent les opérations illicitement faites par Bonneville, les pertes qu'elles ont entraînées, les moyens qu'il a employés pour reculer, autant que possible, la catastrophe inévitable qu'il présentait.

M. l'avocat général de Goujal s'est attaché à faire ressortir la gravité de cette affaire, qu'il a présentée comme un exemple terrible des entraînements auxquels peut conduire la passion du jeu, et des malheurs qui en sont la suite.

Ici, c'est un simple commis d'agent de change qui commence à jouer avec son propre argent, qui gagne d'abord, qui perd ensuite son argent en premier lieu, celui des autres ensuite, et qui finit par engloutir dans le gouffre qui s'agrandit chaque jour la somme énorme de 350,000 fr., une fortune tout entière. C'est là un des mille épisodes de ces entraînements que produit la plaie sociale des jeux de Bourse contre laquelle s'élevaient les esprits sérieux, les cœurs généreux de notre époque.

M. le président résume les débats. Le verdict du jury a été affirmatif sur les déclarations, négatif sur les faux et il est modifié par une déclaration de circonstances atténuantes. En conséquence, Bonneville est condamné à cinq années de prison.

— On écrit de Grasse à l'Union du Var :

« Un suicide vient de jeter au milieu de nous la consternation et l'épouvante. Un père de famille, autrefois simple et fort modeste ouvrier, était parvenu à se crayer une fortune très-considérable, en égard surtout au point de départ de cet homme laborieux autrefois et depuis livré à l'influence des passions les plus désordonnées.

« Il a joué à la Bourse; le sort lui a été contraire. Pressé trop vivement par des créanciers impatients, cet infortuné a perdu toute raison, et au lieu d'avoir confiance en Dieu, puis en ses amis qui peut-être auraient pu le sauver, il n'a pris conseil que de son désespoir; il s'est rendu à sa maison de campagne après avoir écrit deux nuits.

« Un coup de pistolet chargé à plusieurs balles a brisé son crâne. Ce malheureux avait eu soin d'appuyer sa tête contre une pierre de taille de peur de se manquer, et dans cette position il a touché à la détente; l'explosion a été entendue de très-loin. La mort a été instantanée; les paysans accourus aussitôt n'ont trouvé qu'un cadavre sanglant et horriblement mutilé. »

— On assure que des négociations sont ouvertes entre l'administration de l'Opéra et le chanteur italien Tamberlick pour un engagement de trois ans aux modestes appointements de 200,000 francs par an. Nourrit, qui en valait bien un autre, gagnait à peine 25,000 francs. L'Opéra donna 100,000 fr. à Duprez pour son ut de poitrine. L'opéra monta à 150,000 fr. en faveur de Mlle Sophie Cruvelli, maintenant comtesse Vigier, l'ut dièze de Tamberlick ne se donnera pas au public de la rue Lepelletier à moins de 200,000 francs. Quand nous serons à un million, nous tirerons l'échelle et fermerons le bahut de la subvention. Au reste, quand on songe à ce qu'a duré l'ut de poitrine de Duprez, on peut craindre que l'ut dièze de Tamberlick n'en ait pas pour longtemps, bien que le chanteur russe ait, dit-on, un talent artistique bien supérieur à celui de Duprez dans ses beaux jours.

La musique qu'on fait maintenant pour les ténors étant un vrai casse-cou, ceux-ci ont peut-être raison de se montrer exigeants tant que leur larynx peut suffire aux tours de force qui le brisent. Dans la *Magicienne*, il y a un moment où la voix humaine lutte avec le tonnerre.

Tamberlick, que son *ut dièze* a élevé à la hauteur d'une illustration européenne, vient de partir pour Bruxelles, où il passera quelques jours dans les doux loisirs d'un propriétaire percevant ses loyers.

Le célèbre ténor possède dans la capitale de la Belgique une demi-douzaine de maisons d'un excellent rapport.

Nous souhaitons en cette matière, à tous nos artistes français, le libre exercice de la contre-façon.

— On raconte qu'un réfugié italien, résidant à Madrid, ancien officier de la marine sarde, a découvert un moyen de sauver, au milieu du plus vaste incendie, les personnes et les meubles. Cette invention consisterait, au dire d'un de nos collègues, en une réforme des échelles mécaniques, adoptées par les autres nations, et en boîtes de sauvetage adhérentes à ces échelles. Grâce à un procédé qui est le secret de l'inventeur, les pompiers peuvent pénétrer au milieu des flammes, les personnes sont certaines de sauver leur vie, et rien ne l'empêche en outre de combattre les progrès des incendies sur les édifices.

— Un affreux malheur est arrivé, la semaine dernière, à Gâvre, dans le lieu où se font jour-

nellement les expériences des engins de guerre appartenant au gouvernement.

On rapporte qu'au moment où trois artilleurs étaient en position de mettre une bombe dans un mortier, le feu a été communiqué à la masse de poudre, forte de 12 kilogrammes au moins, et le projectile, bien qu'il ne fût pas encore déposé dans le mortier, a été repoussé assez fortement pour renverser les trois malheureux, qui ont été frappés de mort sur le coup.

L'un d'eux a été coupé en morceaux; il était en face du mortier et occupé à essuyer la bombe. — Les deux autres la soutenaient eux-mêmes à l'aide d'un levier passé dans les crochets, comme cela se pratique habituellement; ils ont été horriblement mutilés. On parle d'une personne qui aurait été légèrement blessée.

Bien qu'on ne puisse donner une explication certaine de cet accident, on s'accorde à dire que le sac de toile, dont on s'est servi pour essuyer le projectile, contenait quelque parcelle de feu ou flammèche qui sera tombée dans le mortier, et, en rencontrant la poudre, aura provoqué la conflagration.

Ce qui donne quelque fondement à cette hypothèse, c'est que le coup n'est parti, assurément-on, qu'une minute, au moins, après que la charge avait été déposée dans le mortier.

— Un bien grand malheur vient d'attrister la commune de Pleubian (Morbihan). Dimanche 26 avril, onze personnes de cette commune s'étaient rendues en bateau à la fête patronale de Ploubazlanec, canton de Paimpol. Le voyage s'accomplit heureusement en allant; mais au retour, et en arrivant dans la baie de *Pont-Melin*, en Lanmodez, par suite d'une fausse manœuvre, les mâts de l'embarcation s'étant embarrassés dans les cordages d'une gabarre qui la remorquait, elle sombra avec toutes les personnes qui la montaient. Six d'entre elles eurent le bonheur d'être sauvées par le sieur Lostec, patron de la gabarre, mais les cinq autres ont péri dans les flots.

— Une détestable plaisanterie. — Le fils d'un ancien directeur des théâtres de Marseille est mort de frayeur dans les circonstances suivantes :

Quelques-uns de ses amis connaissant sa pusillanimité ont pénétré la nuit dans sa chambre et ont simulé sous un travestissement une apparition de fantômes. Trois jours après, M. R... mourait victime de cette déplorable plaisanterie.

— Un dentiste par trop dentiste. — Un dentiste de Caen, en tournée dans le département de la Loire, s'est présenté ces jours-ci à Saint-Etienne, chez les Frères de la doctrine chrétienne, en annonçant que le lendemain il viendrait visiter les dents des enfants, dans le but d'extraire celles qu'il trouverait nuisibles. Quelques-uns des Frères ont eu la faiblesse d'accéder à cette demande sur la simple déclaration des enfants, qui assuraient avoir prévenu leurs parents, et aussi parce que le dentiste se prétendait à son tour autorisé par l'administration municipale, qui, au mépris de tous les usages, n'avait pas même été prévenue.

Bref, 260 dents, honnes ou nuisibles, paraissent avoir été arrachées aux enfants.

Lorsque les parents eurent connaissance de ces faits, grande fut la colère de plusieurs d'entre eux.

Enfin, depuis deux jours, on ne parle partout à Saint-Etienne que des exploits de ce dentiste, qui a jugé prudent, dit-on, de se soustraire aux suites de sa conduite, c'est-à-dire aux colères qu'il a ameutées contre lui.

Le 24 mai 1814, Pie VII était rentré à Rome. Quelques semaines après, M. le curé de Dinant fit le voyage de cette capitale du monde chrétien pour visiter les tombeaux des saints Apôtres et donner au Saint-Siège des marques publiques de son respect. Le religieux prêtre fut admis à offrir à Sa Sainteté des félicitations sur son heureux retour dans ce même palais Quirinal, d'où, cinq ans auparavant, elle avait été enlevée avec tant de violence. Après avoir visité les principaux monuments de la ville sainte, le bon pasteur revint dans sa paroisse, comblé de bénédictions et de grâces spirituelles pour lui et son troupeau.

Cependant la persécution du roi Guillaume contre le clergé catholique des Pays-Bas, qui avait commencé dès son arrivée au trône, allait toujours croissant; de nouvelles entraves étaient chaque jour apportées au libre exercice de la Religion; les prêtres étaient placés sous une surveillance des plus actives et des plus tracassières de la part du gouvernement. M. Bredart se détermina à rentrer en France où la Religion était protégée, pour se consacrer à l'œuvre des missions qui étaient plus dans son caractère et ses goûts que le ministère pastoral. Il était universellement estimé et chéri de ses paroissiens; son départ plongea toute la ville de Dinant dans le deuil et la consternation. Il y a laissé un souvenir bien précieux et toujours vivant; le P. Alexis des Récollets de Roubaix qui a été vicaire à Dinant avant son entrée en religion, nous racontait dernièrement, qu'aujourd'hui encore, le nom de M. Bredart est en grande vénération en cette ville, et que les habitants se plaisent, dans leurs conversations, à citer mille traits édifiants empruntés aux discours ou aux entretiens particuliers de leur ancien curé.

Dans les premières années qui suivirent la rentrée des Bourbons en France, la plupart des évêques formèrent dans leurs diocèses des associations de missionnaires pour porter les secours spirituels dans les villes et les campagnes. — Le besoin des missions se faisait sentir davantage après une révolution qui avait si fort diminué le nombre des prêtres, et qui avait renversé tous les établissements destinés à fortifier et à répandre la Religion. Tant de paroisses dépourvues de pasteurs, tant d'hommes élevés dans la révolution et accoutumés à son langage et à ses doctrines, des générations entières croissant sans entendre parler de Dieu; tout cela offrait de nouveaux motifs de recourir à des moyens extraordinaires.

Le premier soin de M^{re} de Bombelles qui prit possession du siège d'Amiens, en 1819, fut de procurer à son diocèse une institution si précieuse et si nécessaire; mais il fallait à cette société de prêtres auxiliaires une sage direction, elle fut confiée par le pieux prélat à l'ancien curé de Dinant, M. Bredart, qu'on lui avait désigné comme un ecclésiastique dont la prudence égalait le talent pour l'éloquence. Les succès justifèrent pleinement cet heureux choix.

M. Bredart passa les cinq dernières années de sa vie dans les travaux pénibles mais consolants des missions. Il est peu de paroisses dans le diocèse d'Amiens qui a compris jusqu'au mois d'août 1823, les deux départements de la Somme et de l'Oise, où le saint missionnaire ne s'est pas fait entendre. Nous citerons seulement quelques-unes de ses missions qui offrent le plus d'intérêt, dont il parlait fréquemment et avec plus de plaisir.

En juin 1820, M. Bredart se rendit pour ouvrir une mission à Ault, petit port de France sur

la Manche. Les sentiments de Religion y étaient presque entièrement effacés; et les dispositions d'un assez grand nombre d'entre eux faisaient craindre que la parole divine ne rencontrât de grands obstacles; mais elle en a bientôt triomphé, et l'impulsion a été générale. C'était à qui montrerait plus de zèle et d'exactitude à assister aux prédications. Le résultat de cette mission a été extrêmement consolant et le retour à la Religion a été presque unanime.

Vers la fin de décembre de la même année, M. Bredart, assisté de deux de ses collègues, ouvrit à Saint-Valéry-sur-Somme une mission qui a été suivie avec beaucoup d'empressement. Les autorités ont donné l'exemple de l'assiduité. Des conversions inattendues ont eu lieu. Des hommes que de fâcheuses circonstances avaient éloignés de la Religion sont revenus à elle; l'esprit d'insouciance et d'apathie a fait place au zèle du salut. Le peuple des environs s'y était porté en foule. Cette mission avait été précédée d'une autre, donnée par les mêmes ecclésiastiques, à Mons-Boubert, paroisse considérable à environ deux lieues de Saint-Valéry, et n'y avait pas été moins fructueuse.

En mai 1821, un autre champ a été ouvert au zèle de M. Bredart dans la paroisse de la Croix-au-Bailly, près de la ville d'Eu, aux confins du diocèse d'Amiens. Le missionnaire s'étant tout de suite accoutumé, avec une charité et une discrétion admirables, aux habitudes, aux travaux et aux besoins des habitants, a excité parmi eux un mouvement général. Les maisons étaient désertes pendant les instructions; l'église était pleine, et le recueillement le plus profond y régnait. Au sortir des exercices, chacun était encore occupé de ce qu'il avait entendu, et faisait part aux autres des impressions qu'il avait

reçues. On a vu les chrétiens les plus apathiques surpasser les autres en courage et en zèle. Ces jours de mission ont été pour toute la paroisse des jours de joie, mais de cette joie qui laisse au fond de l'âme un bonheur sans mélange.

A la fin de 1821, la paroisse de Breteuil (Oise) a eu une mission de six semaines, pendant laquelle M. Bredart et ses coopérateurs ont prêché avec un grand zèle. Cette paroisse s'était particulièrement ressentie des malheurs passés, et la Religion y était presque entièrement oubliée. Les missionnaires l'ont fait revivre dans les cœurs; un changement général s'est manifesté par des actes de piété non équivoques, et M^{re} l'évêque d'Amiens, qui est venu présider à la plantation de la croix, a été témoin par lui-même de ces heureux résultats, et n'a pu s'empêcher de manifester, dans un discours qu'il a prononcé sur le Calvaire, toute la joie qu'il en ressentait.

(La fin au prochain numéro).

TAXE DU PRIX DU PAIN

dressé d'après les bases déterminées par l'arrêté municipal du 25 octobre 1855.

Table with 2 columns: Description of bread types and their prices. Includes items like 'Pain de ménage, le kilogramme' for 23, 'Pain de 2e qualité' for 26, etc.